CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 28 ET 29 JUIN 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel CABANES à Mme Patricia BENITO, M. Jean-Antoine MOINS à Martine BESOMBES, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à M. Bruno FAURE.

Absent excusé:

M. Jean-Yves BONY.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2017 -

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services de l'Etat dans le département du Cantal pour l'année 2017.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2017 -

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2017.

CONTRAT FINANCIER 2018-2020 -

- L'Assemblée valide le Contrat financier avec l'Etat et autorise M. le Président à le signer.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 2 juillet 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 28 ET 29 JUIN 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt-neuf juin à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel CABANES à Mme Patricia BENITO, M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à M. Bruno FAURE.

Absent excusé:

M. Jean-Yves BONY.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

JEUNESSE

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - MODIFICATION DES CRITÈRES DE CALCUL -

- Validation de la mise en application des strates suivantes concernant la dotation forfaitaire allouée aux collèges publics dans le cadre de la dotation de fonctionnement : Strate 1 : jusqu'à 100 élèves : 14 500 €; Strate 2 : de 101 à 110 élèves : 11 500 €; Strate 3 : de 111 à 130 élèves : 10 500 €; Strate 4 : de 131 à 150 élèves : 9 100 €; Strate 5 : de 151 à 180 élèves : 6 500 €; Strate 6 : de 181 à 300 élèves : 4 500 €; Strate 7 : > de 301 élèves : 2 800 €. Ces nouvelles modalités seront mises en application lors du calcul de la dotation de fonctionnement 2019.

Collèges publics - Adaptation du programme de travaux 2018 -

- Adoption du nouveau programme de travaux à réaliser en 2018 dans les collèges publics.

Modification de la Charte d'objectifs et de qualité annexée au SDDEPA -

- Adoption de la nouvelle rédaction de la Charte d'objectifs et de qualité. Validation de son intégration comme document annexe au SDDEPA 2016-2021.

COLLÈGES PUBLICS - DÉSAFFECTATION DE LOCAUX -

- Avis favorable à la rétrocession, à titre gratuit, au profit de la Commune de Murat, des bâtiments 6, 7 et 8 implantés dans le collège Georges Pompidou de Murat, considérant que cette rétrocession ne sera effective qu'après neutralisation de la cuve à fuel. Autorisation est donnée à M. le Président de saisir Madame le Préfet afin qu'elle propose la désaffectation des biens au profit de la Commune de Murat.
- Avis favorable à la rétrocession, à titre gratuit, au profit de la Commune de Riom-ès-Montagnes, du bâtiment préfabriqué dans la cour et d'une partie de l'aile nord du collège Georges Bataille.
 - Autorisation est donnée à M. le Président de saisir Madame le Préfet afin qu'elle propose la désaffectation des biens au profit de la Commune de Riom-ès-Montagnes.

EMPLOI

STATION DU LIORAN - CONVENTION ET PAIEMENT DE REDEVANCES POUR SERVITUDE DE PASSAGE -

 - Avis favorable au nouveau projet de convention avec les consorts CELARIER - PRIEUR pour l'occupation des parcelles n° 0393, 0394, 0681, 0602, section B, sur la commune de Saint-Jacquesdes-Blats dans le cadre de l'exploitation des remontées mécaniques et pistes de ski de la Station du Lioran. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette nouvelle convention et à procéder au paiement de la redevance correspondante.

Station du Lioran – Tarifs des remontées mécaniques de la Station du Lioran pour la saison 2018/2019 -

- Adoption des tarifs proposés pour l'hiver 2018-2019 et l'été 2019.

STATION DU LIORAN - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR LA SAISON 2016 - 2017 -

- L'Assemblée départementale prend acte du contenu du rapport du délégataire transmis pour la saison 2016 / 2017.

OUVERTURE

Avenant N°8 à la Convention de Cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat -

- Adoption des termes du projet d'avenant n°8 à la Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat. Autorisation est donnée à M. le Président de signer l'avenant n° 8 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Clermont-Communauté, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy Val d'Allier et la Régie Auvergne Numérique ».

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017 DU CONTRAT DE PARTENARIAT DE LA RD 120 -

- L'Assemblée départementale prend acte de la communication du rapport annuel d'activités pour l'année 2017 du contrat de partenariat de la RD 120.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017 ÉTABLI PAR LA PLANÈZE RD 926, TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT RD 926 -

- L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel d'activités pour l'année 2017 établi par La Planèze RD 926, titulaire du contrat de partenariat RD 926.

SOLIDARITE TERRITORIALE

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021: APPROBATION DU CONTRAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE -

- Adoption du programme d'actions présenté par la Communauté de Communes du Pays Gentiane au titre du Contrat Cantal Développement 2016-2021, et faisant état d'un soutien du Conseil départemental du Cantal à hauteur de 540 000 €.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer le contrat de développement, tel que validé lors de la séance du Conseil départemental du 17 décembre 2015, pour la mise en œuvre du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane sur la période 2016-2021, conformément aux modalités définies dans ledit contrat, qui contiendra en annexe le diagnostic de territoire et les fiches actions.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour confirmer le montant des aides au fur et à mesure des attributions.

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2016-2018: PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2018 -

- Adoption de la programmation des dossiers de l'année 2018 au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2016-2018, soit un volume de subventions de 953 966 € pour quatre-vingt-trois opérations.

PROGRAMMATION 2018 DES CRÉDITS D'AMENDES DE POLICE -

- Adoption de la répartition du produit des amendes de police attribué au Département, en application des articles R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités territoriales de répartir la dotation départementale 2018 du produit des amendes de police, en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage. Pour l'année 2018, le montant s'élève à 126 413 €.

PROGRAMMATION 2018 FONDS CANTAL ANIMATION + -

- Adoption de la programmation 2018 du Fonds Cantal Animation + dont le montant total s'élève à 169 200 €.

Convention de délégation partielle de la compétence d'octroi de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise du secteur agroalimentaire -

- Délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier de manière partielle pour le projet présenté par la Communauté de Communes du Pays de Salers (Maître d'ouvrage) pour le compte de la SAS Brasserie 360. Adoption des termes du projet de convention à conclure entre la Communauté de Communes du Pays de Salers et le Conseil départemental. Autorisation est donnée à Mme Sylvie LACHAIZE, Vice-Présidente du Conseil départemental de signer cette convention.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides.

RACCORDEMENT DE BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET COLLÈGES AUX RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS D'AURILLAC, SAINT-FLOUR ET CONDAT -

 - Avis favorable au raccordement de bâtiments départementaux aux réseaux de chaleur bois portés par la Ville d'Aurillac, la Saint-Flour Communauté, la Commune de Condat sous réserve du respect des puissances à souscrire (Kw) ou nombre d'URCF.

Convention partenariale de stratégie locale pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole de **V**ernols -

- Adoption du projet de convention partenariale de stratégie locale pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole sur Vernols. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE NATUREL MOUVEMENT DE TERRAIN DE LA COMMUNE DE THIÉZAC : AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION -

- Avis favorable avec réserves au projet de révision du Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain » sur le territoire de la commune de Thiézac transmis par Madame le Préfet du Cantal. Il est demandé au maître d'ouvrage, en préalable à la définition et à la réalisation du projet d'aménagement de la via ferrata, la réalisation d'une étude d'évaluation des enjeux pour le patrimoine naturel du secteur concerné.

SERVICE TRANSPORTS

TRANSPORTS SCOLAIRE ET NON URBAIN - CONVENTION DÉFINITIVE DE TRANSFERT -

- Validation du projet de convention de transfert fixant le montant définitif de l'attribution de compensation et ses modalités de versement à compter de 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DES COMMISSIONS DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (CMAPA) -

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :
 - M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE. 5 Membres Titulaires : Mme Isabelle LANTUEJOUL Mme Marie-Hélène ROQUETTE Mme Marie-Hélène CHASTRE Mme Mireille LEYMONIE M. Michel CABANES. 5 Membres Suppléants : M. Cédric FAURE M. Roland CORNET Annie DELRIEU Mme Ghyslaine PRADEL Mme Josiane COSTES.
- COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE:
 M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant; M. Charles RODDE.
 5 Membres Titulaires: Mme Isabelle LANTUEJOUL Mme Marie-Hélène ROQUETTE Mme Marie-Hélène CHASTRE Mme Mireille LEYMONIE M. Michel CABANES.
 5 Membres Suppléants: M. Cédric FAURE M. Roland CORNET Annie DELRIEU Mme Ghyslaine PRADEL Mme Josiane COSTES.

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE LA STATION DU SUPER LIORAN :

M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.

5 Membres Titulaires: Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Roland CORNET -

Mme Dominique BEAUDREY - M. Jean-Jacques MONLOUBOU - Mme Josiane COSTES.

5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE- Mme Martine BESOMBES -

Mme Aline HUGONNET - Mme Mireille LEYMONIE - M. Daniel CHEVALEYRE.

- COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (CMAPA) SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE LA STATION DU SUPER LIORAN :

M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.

5 Membres Titulaires: Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Roland CORNET -

Mme Dominique BEAUDREY - M. Jean-Jacques MONLOUBOU - Mme Josiane COSTES.

5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE- Mme Martine BESOMBES -

Mme Aline HUGONNET - Mme Mireille LEYMONIE - M. Daniel CHEVALEYRE.

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'OUVERTURE DES PLIS (COP) DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) -

- COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC :

M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.

5 Membres Titulaires : Mme Isabelle LANTUEJOUL - Mme Marie-Hélène ROQUETTE -

Mme Annie DELRIEU - Mme Mireille LEYMONIE - M. Michel CABANES.

5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE - M. Roland CORNET -

M. Cédric FAURE - Mme Ghyslaine PRADEL - Mme Josiane COSTES.

- COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC SPÉCIFIQUE AUX ACTIVITÉS DE LA STATION DU LIORAN :

M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.

5 Membres Titulaires: Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Roland CORNET -

Mme Dominique BEAUDREY - M. Jean-Jacques MONLOUBOU - Mme Josiane COSTES.

5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE- Mme Martine BESOMBES -

Mme Aline HUGONNET - Mme Mireille LEYMONIE - M. Daniel CHEVALEYRE.

ELECTIONS SDIS-

- Elections des membres du SDIS :

13 membres titulaires	13 membres suppléants
Vincent DESCOEUR	Isabelle LANTUEJOUL
Roland CORNET	Sylvie LACHAIZE
Marie-Hélène ROQUETTE	Charles RODDE
Josiane COSTES	Alain CALMETTE
Cédric FAURE	Dominique BEAUDREY
Patricia BENITO	Michel CABANES
Philippe FABRE	Annie DELRIEU
Jean-Yves BONY	Marie-Hélène CHASTRE
Daniel CHEVALEYRE	Mireille LEYMONIE
Ghyslaine PRADEL	Bernard DELCROS
Céline CHARRIAUD	Jean-Jacques MONLOUBOU
Didier ACHALME	Aline HUGONNET
Bruno FAURE	Gérard SALAT

DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS -

- Désignations des représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et organismes divers.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents suite à des modifications de postes sur le tableau des emplois permanents, suite aux besoins des Services.
- Avis favorable à la modification du niveau de rémunération de deux agents contractuels.
- L'Assemblée départementale prend acte du plan de formation 2018-2020.

Personnel départemental – Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) -

- L'Assemblée départementale doit instaurer le RIFSEEP prévu par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et qui s'impose aux Collectivités territoriales. Elle détermine les critères de classification, les montants indemnitaires attribués à chacun des groupes de fonctions dans la limite des plafonds prévus par les arrêtés ministériels et les modulations éventuelles. Les montants tels qu'ils sont fixés par l'autorité territoriale entreront en application dès le 1er octobre 2018.

CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RÉGIONALE -

- L'Assemblée départementale prend acte de la communication de Monsieur le Président la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Adoption est donnée pour le versement de la participation forfaitaire d'un montant de 1 500 € à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'adhésion à la Centrale d'achat régionale.

AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DES POURSUITES DONNÉE À M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL -

- Autorisation permanente et générale des poursuites est donnée à M. le Payeur départemental, à l'exclusion des procédures de vente.

RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SAEM DES VOLCANS -

- L'Assemblée départementale prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la SAEM des Volcans au cours des exercices 2008 à 2015.

ADMISSION EN NON VALEUR ET RESTES À RECOUVRER -

- L'Assemblée départementale prend acte des créances restant à recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit 826 230,55 € dont 302 883,71 € au titre de l'exercice 2017. Avis favorable à l'admission en non-valeur d'une somme de 155 994,08 € pour le budget du Département. Des crédits correspondants sont ouverts en dépense au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget du Département pour 2018.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 -

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2017 établi par Monsieur Bertrand ROQUECAVE, Payeur Départemental, du 1er janvier au 1er novembre 2017 et par M Hubert RODDE, Payeur Départemental du 2 novembre au 31 décembre 2017 comprenant : comprenant : Le solde des comptes de l'exercice 2017 et les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2017 pendant la gestion 2017, vu les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte, vu le Budget Primitif et les décisions modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2016 ; Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte ; Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2017 ;

- Statuant sur les opérations de l'exercice 2017 du budget départemental, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2017 à savoir : en recettes : 276 608 967,07 € e en dépenses : 258 902 599,98 € d'où il résulte un solde positif de 17 706 367,09 €.
- Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2017 soit 5 104 683,87 € et de la part affectée à l'investissement 14 792 719,83 €, le résultat global de clôture de l'exercice 2017 pour le budget départemental est un excédent de 8 018 331,13 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 -

- Après le retrait de Monsieur le Président au moment du vote, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ; Adoption du compte administratif des recettes et des dépenses du Département pour l'exercice 2017, faisant apparaître un résultat de l'exercice de 17 706 367,09 € soit un excédent après reprise des résultats antérieurs de 8 018 331,13 €.

Affectation du résultat 2017 -

- Considérant l'excédent du résultat cumulé de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2017, soit 18 730 676,16 €; Considérant le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, compte tenu du déficit de la section d'investissement constaté au compte administratif 2017 (soit 10 712 345,03 €) et de 467 395,25 € en restes à réaliser; L'Assemblée départementale décide d'affecter 11 179 740,28 € en réserves sur le compte 1068. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 7 550 935,88 € est reporté en excédent de fonctionnement (compte 002).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 -

- Adoption des propositions soumises pour ce budget supplémentaire 2018 et qui s'élèvent en dépenses et recettes (éléments réels et mixtes) conformément aux documents annexés à 15 240 184,16 € pour le budget du Département. Adoption de l'ajustement de la participation du Département au financement du SDIS à hauteur de 6 780 000 € pour l'exercice 2018. Avis favorable à l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2015-2017 de financement du SDIS pour l'exercice 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 2 juillet 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.